

# **ESBRAT ROCHE**

**Société par actions simplifiée  
au capital de 51 200 euros  
Siège social : LA PICHOULE, 63500 LE BROC  
536 480 064 RCS CLERMONT FERRAND**

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le cinq février,  
A dix heures,

Les associés de la Société ESB RAT ROCHE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ESB RAT Jean-Gabriel, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 200 actions sur les 3 200 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

JGE

MFE

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier la dénomination de la Société qui, à compter de ce jour, devient "A.R.A. INVESTISSEMENTS".

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social qui devient :

« La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la vente et location du matériel agricole, industriel et routier et les fournitures générales y relatives ;

J6E MFE

- l'achat et la vente de mobilier ancien, brocante et dépôt de meubles ;
- l'acquisition et la revente de parts de chevaux de course, de sport ou de loisirs ;
- la construction, l'acquisition, la cession, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, de tous droits immobiliers, et d'actions ou de parts de toutes sociétés immobilières ;
- la prise de participations au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles par voie de souscription, d'achat, d'apport, de fusion ou autrement, et la gestion de ces participations ;
- la création de services communs et la fourniture de prestations de services utiles aux sociétés et entreprises détenues et/ou contrôlées, de natures juridique, commerciale, technique, administrative, comptable, informatique, de gestion, de maintenance et autres ;
- la réalisation de toutes opérations financières avec les sociétés du groupe ;
- la définition exclusive de la politique du groupe qu'elle constitue avec sa ou ses filiales dont elle assure la gestion, l'animation, et le contrôle ;
- la direction de toutes sociétés dans lesquelles le mandat social peut être exercé par une personne morale ;
- l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement ;
- l'acquisition, la location, la prise à bail de tous locaux, installations, équipements, matériels nécessaires à son fonctionnement ;
- la gestion d'une ou plusieurs centrales de production d'électricité photovoltaïque, de la production à la commercialisation ;
- la production et la commercialisation d'électricité, et plus largement toute activité de même nature contribuant au développement durable (hydraulique, éolien, biomasse...) ;
- toutes opérations industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser la réalisation et/ou le développement. »

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

J6E

JFE

### TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 2 et 3 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

#### **« ARTICLE 2 - DÉNOMINATION**

La dénomination de la Société est : A.R.A. INVESTISSEMENTS.

Dans tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société par actions simplifiée » ou des initiales « S.A.S. » et de l'énonciation du capital social.

#### **ARTICLE 3 - OBJET**

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la vente et l'entretien du matériel agricole, industriel et routier et les fournitures générales y relatives ;
- l'achat et la vente de mobilier ancien, brocante et dépôt de meubles ;
- l'acquisition et la revente de parts de chevaux de course, de sport ou de loisirs ;
- la construction, l'acquisition, la cession, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, de tous droits immobiliers, et d'actions ou de parts de toutes sociétés immobilières ;
- la prise de participations au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles par voie de souscription, d'achat, d'apport, de fusion ou autrement, et la gestion de ces participations ;
- la création de services communs et la fourniture de prestations de services utiles aux sociétés et entreprises détenues et/ou contrôlées, de natures juridique, commerciale, technique, administrative, comptable, informatique, de gestion, de maintenance et autres ;
- la réalisation de toutes opérations financières avec les sociétés du groupe ;
- la définition exclusive de la politique du groupe qu'elle constitue avec sa ou ses filiales dont elle assure la gestion, l'animation, et le contrôle ;
- la direction de toutes sociétés dans lesquelles le mandat social peut être exercé par une personne morale ;

JGE      AFE

- l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement ;
- l'acquisition, la location, la prise à bail de tous locaux, installations, équipements, matériels nécessaires à son fonctionnement ;
- la gestion d'une ou plusieurs centrales de production d'électricité photovoltaïque, de la production à la commercialisation ;
- la production et la commercialisation d'électricité, et plus largement toute activité de même nature contribuant au développement durable (hydraulique, éolien, biomasse...) ;
- toutes opérations industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser la réalisation et/ou le développement. »

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

#### **QUATRIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

J6E

MFE




